

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 décembre 2022 à 19h45, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Yvan Côté, Maire
- Mme Jocelyne Boivin, conseillère
- M. Michel Cordeau, conseiller
- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
- M. Claude Tessier, conseiller
- M. Jacques Tessier, conseiller
- Mme Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCE MOTIVÉE : M. Steeve Gauthier, Conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022 ;
5. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
6. Certificats de crédits disponibles ;
7. Rapport de l'inspecteur municipal ;
8. Rapport de la directrice générale ;
 - a. Déclaration des intérêts pécuniaires ;
9. Mandat à M. Patrice Towner de WSP Canada pour travaux routiers 2023 ;
10. Adoption du 2^e projet de règlement modifiant le zonage (Airbnb) ;
11. Adoption du Règlement 2022-282 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement 2019-265 ;
12. Avis de motion, Règlement 2022-283 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;
13. Adoption du 1^{er} projet de Règlement 2022-283 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;
14. Avis de motion, Règlement 2022-284 modifiant le Règlement de zonage (RCI) ;
15. Adoption du 1^{er} projet de Règlement 2022-284 modifiant le Règlement de zonage (RCI) ;
16. Avis de motion, Règlement 2022-285 modifiant le Règlement de zonage (superficie et hauteur des bâtiments accessoires) ;

17. Adoption du 1^{er} projet de Règlement 2022-285 modifiant le Règlement de zonage (superficie et hauteur des bâtiments accessoires) ;
18. Fixation d'une date pour assemblée de consultation publique ;
19. Offre de service pour assistance professionnelle et technique (inspecteur) ;
20. Embauche d'un nouveau directeur général ;
21. Autres sujets ;
22. Période de questions
23. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h45.

2.- Présence et vérification du quorum

La majorité des membres du Conseil étant présente, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé par la greffière-trésorière.

CA-22-12-19-01 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022

CA-22-12-19-02 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

5.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de novembre 2022 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de novembre 2022.

CA-22-12-19-03 Sur proposition de M. Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de novembre 2022 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

6.- Certificats de crédits disponibles

La greffière-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de décembre 2022.

CA-22-12-19-04 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la greffière-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

7.- Rapport du service d'urbanisme

Mme Viviers mentionne qu'il n'y a pas de rapport puisque nous n'avions aucun inspecteur disponible durant le mois de novembre 2022.

8.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers rappelle aux membres qui n'ont pas encore complété leur déclaration d'intérêts pécuniaires qu'ils doivent le remettre avant le 31 décembre 2022.

9. Mandat à M. Patrice Towner de WSP Canada pour les travaux routiers 2023

Mme Viviers remet aux membres du Conseil l'estimation des travaux (voirie et ponceaux) à réaliser au printemps 2023 ainsi que la carte indiquant les zones d'intervention.

CA-22-12-19-05 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, il est résolu que ce Conseil donne mandat à M. Patrice Towner de la firme WSP Canada pour la gestion, conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection ponctuelle du chemin Thomas-Maher.

ADOPTÉ

10.- Adoption du 2^e projet de Règlement modifiant le zonage (Airbnb)

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le 2^e projet de Règlement numéro 2022-279 modifiant le règlement de zonage (Airbnb).

M. Michel Cordeau explique les changements qui ont été apportés au 1^{er} projet suite à l'assemblée publique de consultation.

Une demande de dispense de lecture de ce 2^e projet de règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2022-279 et renoncent à sa lecture.

CA-22-12-19-06 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le 2^e projet de règlement numéro 2022-279, tel que rédigé.

ADOPTÉ

11.- Adoption du Règlement 2022-282 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement 2019-265.

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le règlement numéro 2022-282 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement 2019-265.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2022-282 et renoncent à sa lecture.

CA-22-12-19-07 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le Règlement numéro 2022-282, tel que rédigé.

ADOPTÉ

12.- Avis de motion, Règlement no 2022-283 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Jean-Sébastien Sheedy qu'au cours de la séance de ce Conseil un règlement sera présenté relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

13.- Adoption du 1^{er} projet de Règlement no 2022-283 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le 1^{er} projet de Règlement numéro 2022-283 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Une demande de dispense de lecture de ce 1^{er} projet de règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2022-283 et renoncent à sa lecture.

CA-22-12-19-08 Sur proposition de M. Michel Cordeau, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le 1^{er} projet de règlement numéro 2022-283, tel que rédigé.

ADOPTÉ

14.- Avis de motion, Règlement no 2022-284 modifiant le Règlement de zonage (RCI)

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Mme Jocelyne Boivin qu'au cours de la séance de ce Conseil un règlement sera présenté modifiant le Règlement de zonage (RCI).

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

15.- Adoption du 1^{er} projet de Règlement no 2022-284 modifiant le Règlement de zonage (RCI)

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le 1^{er} projet de Règlement numéro 2022-284 modifiant le Règlement de zonage (RCI).

Une demande de dispense de lecture de ce 1^{er} projet de règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2022-284 et renoncent à sa lecture.

CA-22-12-19-09 Sur proposition de M. Michel Cordeau, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le 1^{er} projet de règlement numéro 2022-284, tel que rédigé.

ADOPTÉ

16.- Avis de motion, Règlement no 2022-285 modifiant le Règlement de zonage (superficie et hauteur des bâtiments accessoires)

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Claude Tessier qu'au cours de la séance de ce Conseil un règlement sera présenté modifiant le Règlement de zonage (superficie et hauteur des bâtiments accessoires).

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

17.- Adoption du 1^{er} projet de Règlement no 2022-285 modifiant le Règlement de zonage (superficie et hauteur des bâtiments accessoires)

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le 1^{er} projet de Règlement numéro 2022-285 modifiant le Règlement de zonage (superficie et hauteur des bâtiments accessoires)

Une demande de dispense de lecture de ce 1^{er} projet de règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2022-285 et renoncent à sa lecture.

CA-22-12-19-10 Sur proposition de M. Michel Cordeau, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le 1^{er} projet de règlement numéro 2022-285, tel que rédigé.

ADOPTÉ

18.- Fixation d'une date pour assemblée de consultation publique

Après discussion, il est convenu de fixer l'assemblée de consultation publique le plus tôt possible en janvier. Considérant qu'un avis public doit être publié au moins sept (7) jours avant l'assemblée et que le Courrier de Portneuf ne peut le faire durant la période des Fêtes, Mme Viviers fera publier les avis publics dans le Journal de Québec pour pouvoir tenir une assemblée de consultation publique le 9 janvier 2023 à 19h00, à l'Auberge Duchesnay. Elle fera également les réservations de salles et le suivi.

19.- Offre de service pour assistance professionnelle et technique (inspecteur)

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite obtenir des services d'assistance professionnelle et technique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit notamment veiller à la mise en œuvre de sa réglementation d'urbanisme et de celle relative à l'environnement;

CONSIDÉRANT les besoins actuels de la municipalité et la pénurie de main-d'œuvre vécue dans le monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE Solutions Municipales inc. met à notre disposition les services d'une ressource formée et expérimentée;

CA-22-12-19-11 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Tessier et résolu à l'unanimité que la Ville :

- **Délègue les tâches reliées au fonctionnaire désigné dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* à M. Benoît Caouette rétroactivement au 9 décembre 2022 jusqu'à ce que le poste d'inspecteur municipal soit comblé;**
- **Par le fait même, l'autorise à signer à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et à signer personnellement pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs aux fonctions désignées;**
- **À la demande de la direction, l'autorise à effectuer toutes fonctions prévues à l'entente;**
- **Désigne la directrice générale pour agir à titre d'officier responsable de l'entente;**
- **Autorise le Maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville l'entente de services.**

ADOPTÉ

20.- Embauche d'un nouveau directeur général

Le Maire explique aux membres le processus d'embauche concernant le poste de directeur général ;

Considérant que suite aux entrevues effectuées en présence de Mme Jocelyne Boivin et Mme Emma Turcotte de la FQM, M. Luc Harvey est le candidat qui s'est le plus démarqué et répondait aux exigences du poste de directeur général ;

Considérant que Mme Vivian Viviers quitte son poste le 30 juin 2023;

Considérant qu'après l'entrée en fonction de M. Luc Harvey, le 9 janvier 2023, Mme Vivian Viviers agira comme directrice générale adjointe jusqu'au 30 juin 2023;

Considérant que M. Luc Harvey est disponible pour entrer en fonction le 9 janvier 2023 aux conditions énumérées au projet de contrat de travail;

CA-22-12-19-12 En conséquence, sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, le Conseil :

- **accepte le projet de contrat à intervenir entre la municipalité et M. Luc Harvey relativement aux modalités d'emploi et/ou contrat de travail et,**
- **autorise le Maire, M. Yvan Côté à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail à intervenir entre M. Luc Harvey et la Ville de Lac-Saint-Joseph et à y ajouter toute clause jugée utile et dans l'intérêt de la municipalité;**
- **Nomme M. Luc Harvey, directeur général et greffier-trésorier à compter du 9 janvier 2023;**
- **Nomme Mme Vivian Viviers, directrice générale adjointe à compter du 9 janvier 2023.**

ADOPTÉ

21.- Autres sujets

Le Maire, M. Yvan Côté fait une motion de remerciements à M. Michel Cordeau pour les dossiers préparés sur la réglementation et les séances publiques et à Mme Jocelyne Boivin pour son implication dans le dossier des ressources humaines dont l'ensemble des processus d'embauche d'un nouveau directeur général et d'un inspecteur municipal.

22.- Période de questions.

Aucune question des citoyens.

23.- Levée de la séance

Le Maire profite de l'occasion pour souhaiter de très Heures Fêtes aux membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents et les remercie pour leur collaboration.

La séance est levée à 20h30.

CA-22-12-19-13 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h30.

ADOPTÉ

(S) Yvan Côté _____

(S) Vivian Viviers _____

Yvan Côté
Maire

Vivian Viviers
Greffière-trésorière